



Réunion sur les transports

La CGT a revendiqué :

- Indemnités kilométriques en fonction des frais réels sur un trajet aller/retour sous la forme d'un barème selon la puissance du véhicule,
- Prise en compte de toutes déviations,
- Paiement du trajet domicile/ramassage de car en appliquant les frais réels,
- Inclure une clause de revalorisation annuelle des indemnités de transport dans l'accord.
- Revalorisation des indemnités de transport de 10% à compter du 1^{er} juillet 2011

La Direction refuse d'inclure une revalorisation annuelle automatique des indemnités de transport

Et pour l'année 2011, elle propose zéro % d'augmentation.

La Direction préfère payer des camionnettes pour expédier des moteurs plutôt que d'amortir le coût de transport supporté par les salariés.

La CGT ne peut être signataire d'un tel accord qui ne prend pas en compte les revendications des salariés.

LA C.G.T.

Lundi 4 juillet 2011